



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PJ04 - RESUME NON-TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Agristo

we love potatoes

99 Rue d'Erre,
59 161 ESCAUDOEUVRES, France

Affaire 24-004/AG/10-24

SOMMAIRE

1	Localisation	4
2	Contexte du projet.....	8
2.1	<i>Environnement local</i>	8
2.2	<i>Description de l'activité projetée.....</i>	10
2.3	<i>Horaires et personnel.....</i>	13
3	Etude d'impact du site et de son environnement	14
3.1	<i>Etat initial du site et de son environnement</i>	15
3.2	<i>Impacts sur l'environnement et séquence Eviter, Réduire et Compenser.....</i>	18
3.3	<i>Estimation des coûts des mesures environnementales.....</i>	31
3.4	<i>Effets cumulés</i>	32

Tables des tableaux :

Tableau 1 : Aménagements prévisionnels.....	11
Tableau 2 : Synthèse de l'état initial	17
Tableau 3 : Émergence calculée en période nocturne, en dB(A).....	26
Tableau 4 : Synthèse des impacts	30

Tables des figures :

Figure 1 : Localisation générale du projet (Source : Géoportail)	4
Figure 2 : Localisation cadastrale de la partie usine du projet sur la commune d'Escaudœuvres (Source : Cadastre.gouv.fr)	5
Figure 3 : Localisation cadastrale de la partie usine du projet sur la commune de Ramillies (Source : Cadastre.gouv.fr).....	6
Figure 4 : Localisation cadastrale de la partie bassins du projet sur la commune d'Escaudœuvres (Source : Cadastre.gouv.fr)	6
Figure 5 : Localisation cadastrale de la partie bassins du projet sur la commune d'Eswars (Source : cadastre.gouv.fr)	7
Figure 6 : Environnement proche de la zone usine (Source : Géoportail).....	8
Figure 7 : Environnement proche de la zone usine (Source : Gmaps)	9
Figure 8 : Organisation générale du site.....	12

CONFIDENTIALITE

Certains éléments ont été rendus confidentiels en application du 1° du I des articles L.124-4 et L.517-1 du code de l'environnement, du 2° de l'article L.311-5 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'Instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces éléments sont remplacés par des encarts noirs de ce type . Leur consultation sera possible en sous-préfecture de Cambrai, sur demande expresse après enregistrement préalable de l'identité du demandeur, et dans le respect des consignes garantissant la conservation de la confidentialité des données.

1 Localisation

Le projet Agristo est constitué de deux parties principalement localisées sur la commune d'Escaudœuvres. La première partie sera nommée « partie usine » et la seconde « partie bassins ». La partie usine se trouve à 800 m au sud-ouest de la partie bassins. Les deux parties se trouvent à proximité directe du canal de l'Escaut.

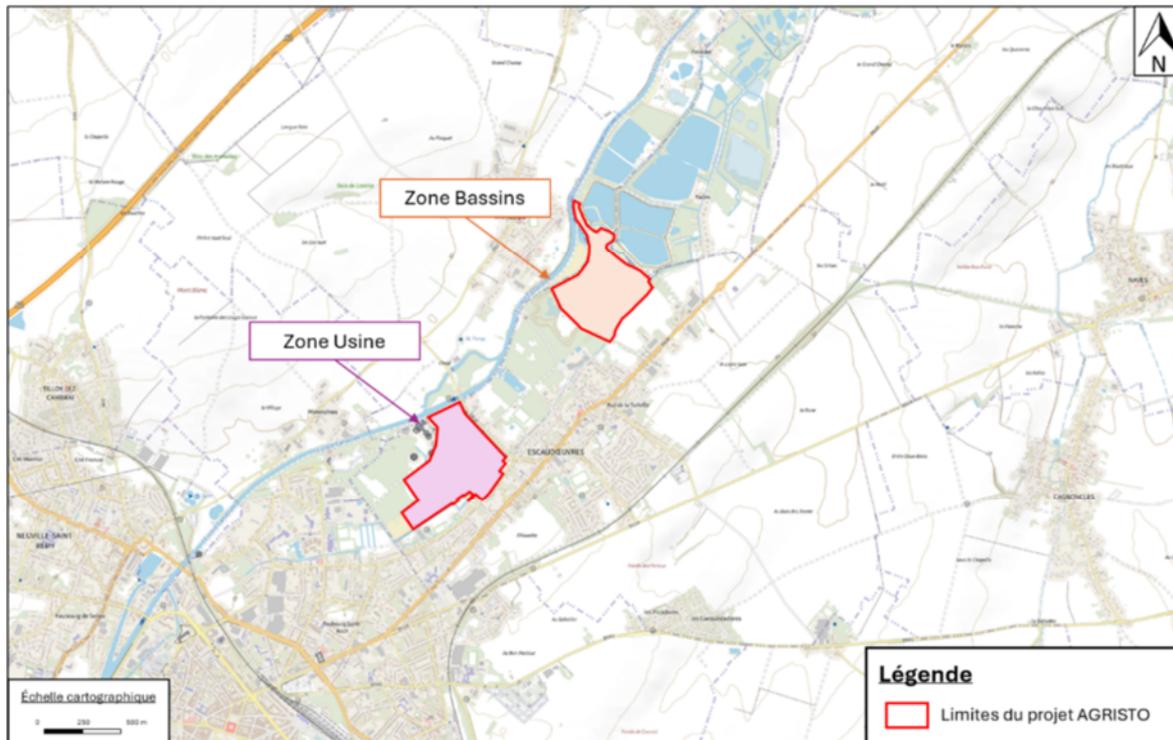


Figure 1 : Localisation générale du projet (Source : Géoportail)

La surface de projet est d'environ 275 700 m² pour la partie usine et de 228 600 m² pour la partie bassins.

Les parcelles cadastrales situées dans l'emprise du projet sont les suivantes (p = en partie) :

- Partie usine :
 - Escaudœuvres :
 - Parcelles n°45 à 50 de la section AH ;
 - Parcelles n°1 à 6, n°8 à 13, n°18 p, n°19 à 25, n°37 à 44, n°55, n°74 p, n°76, n°77, n°82 p, n°86 p et n°87 p de la section AI.
 - Ramillies :
 - Parcelle n°1164 de la section U.
- Partie bassins :
 - Escaudœuvres : Parcelles n°2 p, n°28 à 37 et n°41 à 44 de la section AL ;
 - Esvars : Parcelles n°767, n°769 p, n°770, n°771, n°772p, n°775 p, n°776 p, n°777 p, n°1134 et n°1135 de la section U.

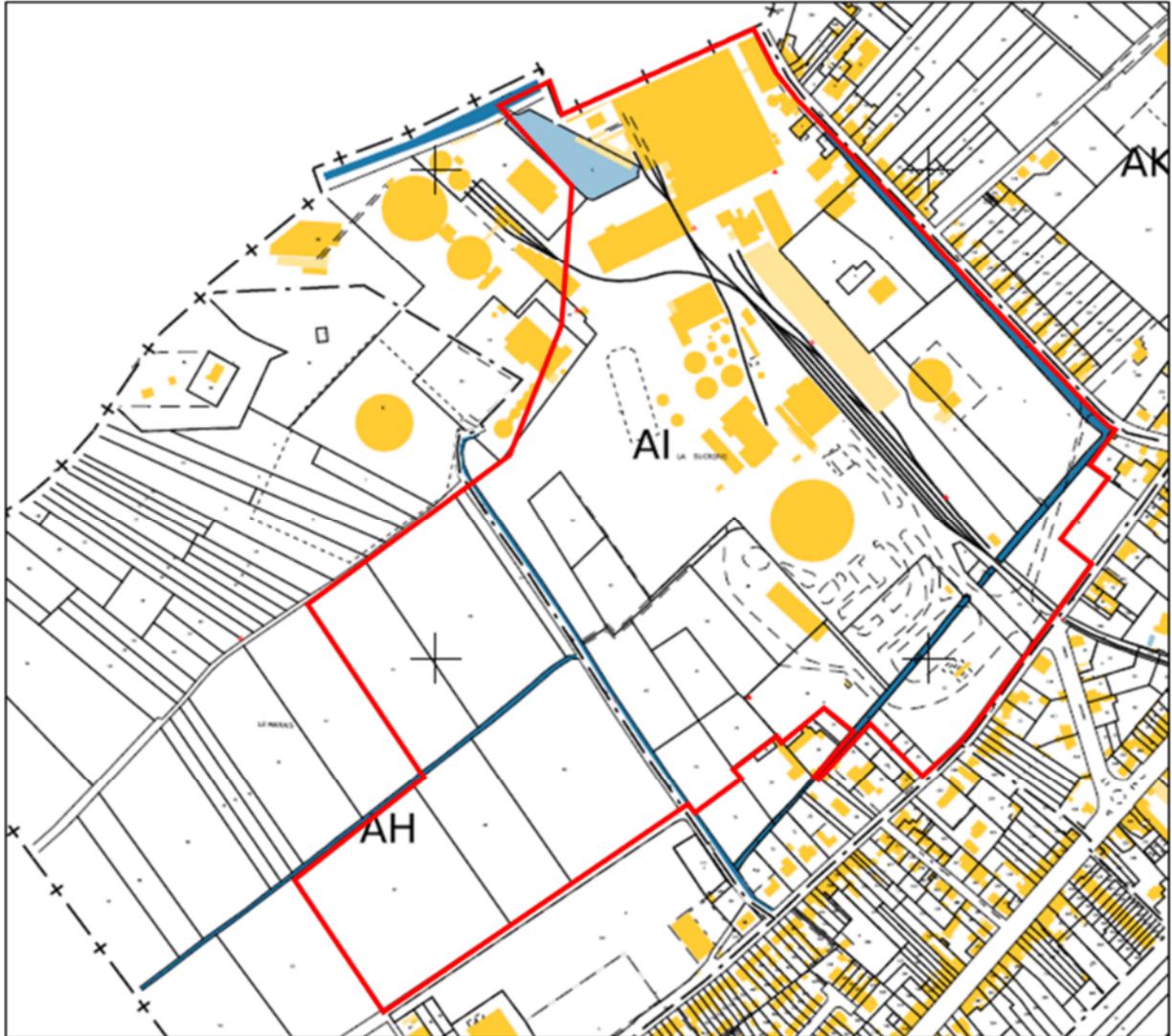


Figure 2 : Localisation cadastrale de la partie usine du projet sur la commune d'Escaudœuvres
(Source : Cadastre.gouv.fr)



Figure 3 : Localisation cadastrale de la partie usine du projet sur la commune de Ramillies (Source : Cadastre.gouv.fr)

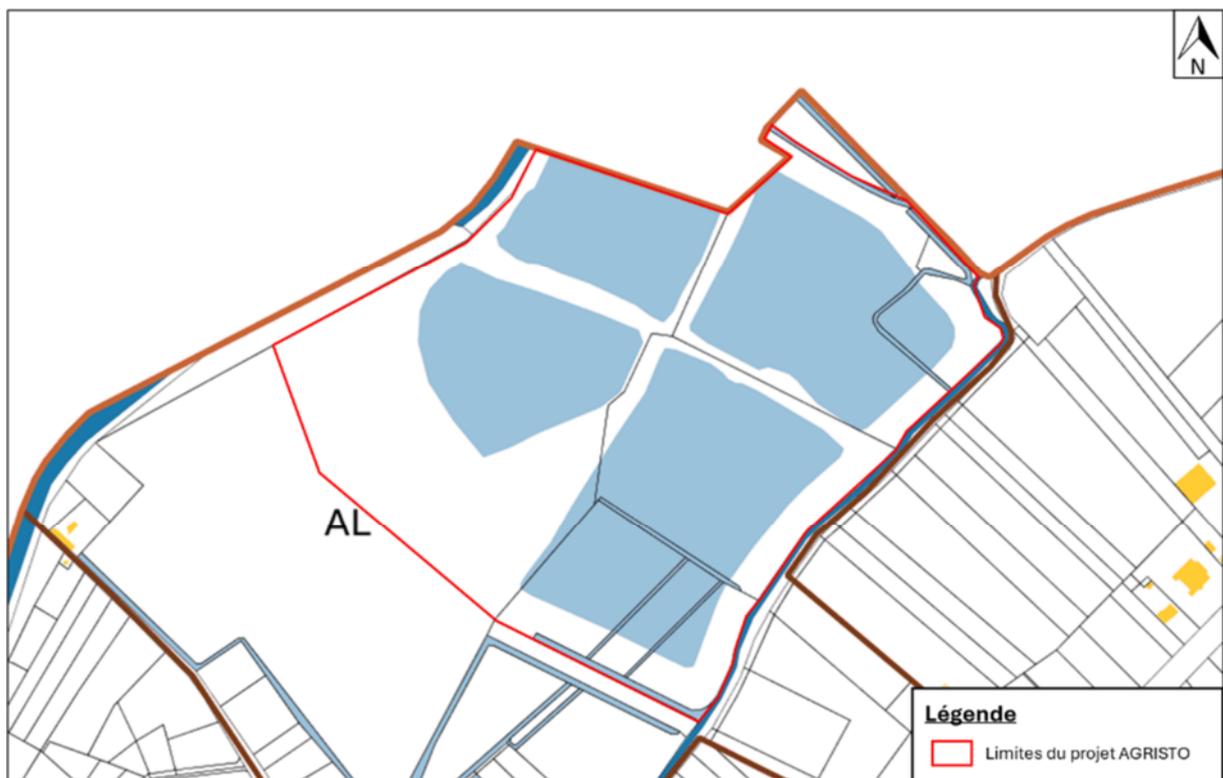


Figure 4 : Localisation cadastrale de la partie bassins du projet sur la commune d'Escaudœuvres (Source : Cadastre.gouv.fr)

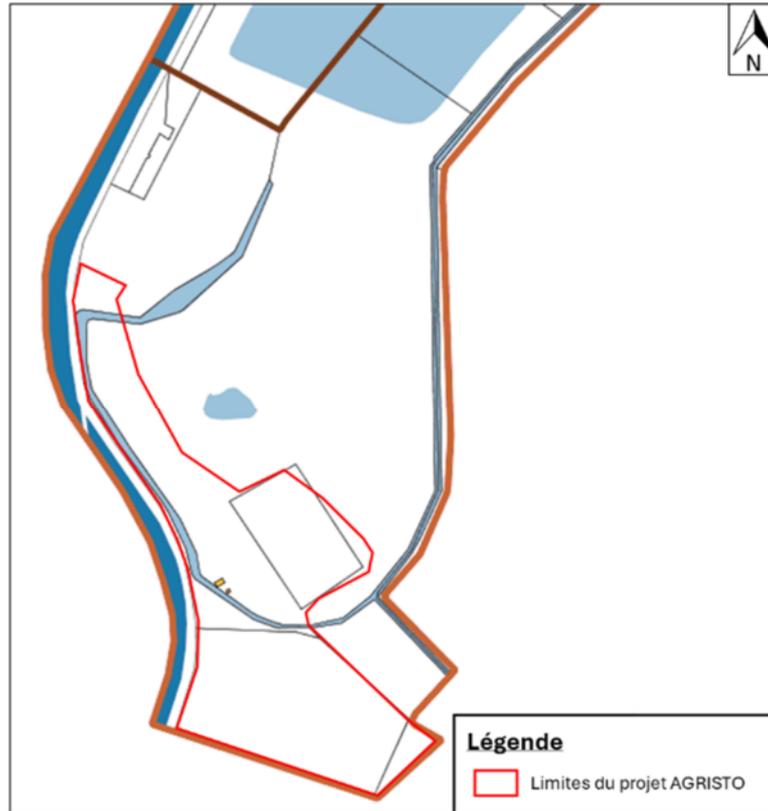


Figure 5 : Localisation cadastrale de la partie bassins du projet sur la commune d'Eswards (Source : cadastre.gouv.fr)

2 Contexte du projet

2.1 Environnement local

Le site concerné par le projet est implanté sur les communes d'Escaudœuvres, Ramillies et Esvars (partie bassins). Ces communes sont situées dans le département du Nord (59).

Le site s'insère dans le cadre de la déconstruction de la sucrerie TEREOS.

La partie usine est délimitée :

- Au Nord par le canal de l'Escaut suivi de parcelles agricoles,
- À l'Ouest par la société Tereos, laquelle conservera une activité en tant que centre logistique. Ensuite se trouvent quelques espaces boisés et un jardin collectif, suivis d'un centre universitaire. Ce dernier se trouve à 375 m de la limite du projet AGRISTO,
- Au Sud par la rue du marais suivie d'habitations. Suivent quelques parcelles agricoles, la RD 630 et la zone commerciale Auchan de Cambrai,
- À l'est par la rue d'Erre suivie d'habitations puis du centre-ville d'Escaudœuvres.

Le rio noir, petit cours d'eau aussi nommé fossé noir, borde la limite Sud du projet avant de la couper jusqu'à la limite Est du site, puis remonter parallèlement à la limite Est pour se jeter dans le canal de l'Escaut. Ci-après une carte de la zone usine :

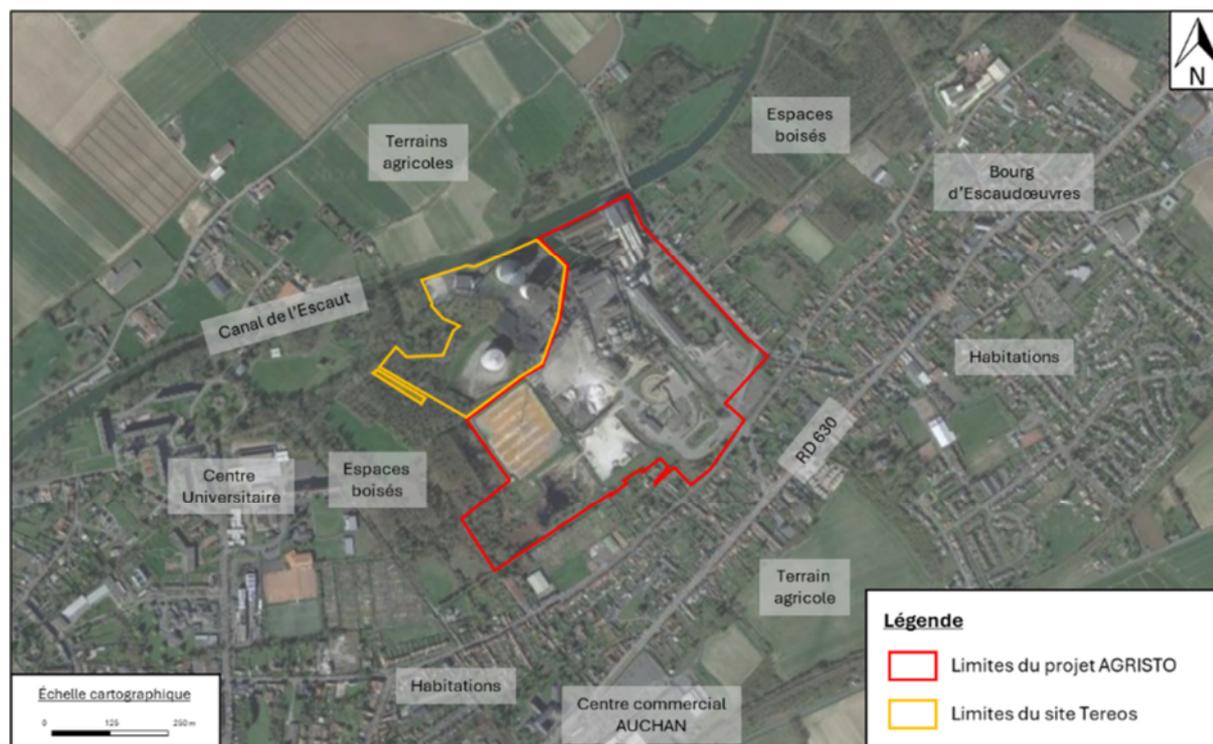


Figure 6 : Environnement proche de la zone usine (Source : Géoportail)

La partie bassins de décantation est située au sud d'autres bassins du même type, lesquels seront réutilisés pour d'autres projets locaux. Au Nord-ouest se trouve le canal de l'Escaut. Au Sud de la zone se trouvent quelques friches enherbées et zones boisées puis des habitations. À l'Est se trouvent des terres agricoles, des habitations et la RD 630. Ci-après une carte de la zone bassins :



Figure 7 : Environnement proche de la zone usine (Source : Gmaps)

Habitat : Les habitations les plus proches du projet se trouvent à environ 6 m au Sud et 15 m à l'Est des limites de la partie usine. Il s'agit essentiellement de maisons mitoyennes.

Activités : Dans un périmètre de 100 m autour de la partie usine n'est recensé que le centre logistique appartenant à la société Tereos, situé en limite ouest du projet AGRISTO. Pour la partie bassins, pas d'activités dans un périmètre de 100 m autour.

ERP : L'Établissement Recevant du Public (ERP) le plus proche du projet est le magasin Pneu du Cambrésis qui se trouve à 80 m à l'Est du site. De multiples ERP se trouvent à plus de 100 m du projet.

Un plan du site avec l'affectation des terrains alentour dans un rayon de 100 m est joint au dossier en **PLANS_ANNEXE 1**.

2.2 Description de l'activité projetée

Le projet sera réparti sur deux entités foncières et fonctionnelles différentes :

- Le site industriel regroupant les activités de transformation et de stockage
- La zone des bassins de décantation des eaux de lavage des pommes de terre

Le descriptif ci-après détaille le fonctionnement du site industriel, les bassins de décantation étant intégrés dans le chapitre des utilités dans le cadre de la présentation du traitement des effluents du site.

L'organisation du projet est pensée pour optimiser les flux industriels tout en préservant au maximum l'environnement extérieur vis-à-vis de l'exploitation des installations.

Les activités peuvent être divisées en 4 ensembles de processus :

- Préparation des pommes de terre (réception, lavage, stockage)
- Transformation des pommes de terre (pelage, coupe, formage, précuisson, surgélation)
- Stockage et conditionnement des produits transformés (stockage vrac, mise en sacs, cartons, palettes, stockage des palettes, expédition)
- Utilités (locaux techniques, locaux administratifs, station d'épuration, etc.)

Les aménagements prévus pour ces activités sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Processus	Activités	Installations associées
Préparation des pommes de terre	Réception	Auvent de réception
	Lavage	Bâtiment lavage
	Stockage	Magasin de stockage automatisé
Transformation des pommes de terre	Pelage	Bâtiment pelage avec 3 lignes
	Production de produits coupés	Bâtiment avec 1 ligne
	Production de produits formés	Bâtiment avec 2 lignes
Stockage et conditionnement	Stockage produits finis vrac et produits finis conditionnés	2 transstockeurs froid négatif
	Conditionnement	Bâtiment conditionnement avec 20 lignes
	Expéditions	Bâtiment expéditions
Utilités	Stockage ingrédients	Stockage d'huiles
		Stockage en chambre froide négative et positive, ou magasin sec avec les emballages
	Stockage emballages	1 magasin automatisé
	Energies	Locaux techniques électriques, dont locaux gestion installations photovoltaïques
		Chaufferie
		Distribution de carburant
	Production de froid	Salle des machines NH ₃
	Production d'eau	2 Forages et local traitement d'eau
	Maintenance	Local maintenance
	Traitement des eaux usées industrielles	Station d'épuration
		Bassins de décantation
	Gestion des eaux pluviales	Bassins de tamponnement et de rétention
	Gestion des déchets	Bâtiment gestion des eaux et déchets de lavage
		Locaux techniques dédiés aux déchets de transformation
		Stockage des terres de décantation sur les bassins
	Installations de sécurité	Installation d'oxyréduction pour les transstockeurs
Local sprinkler		
Local surpresseur poteaux incendie		
Gestion administrative	Bureaux et locaux sociaux	
	Centre de formation (Académie)	

Tableau 1 : Aménagements prévisionnels

Le plan des 35 m et le plan de niveau 0 reprenant le découpage du projet sont jointe au dossier.

Les procédés de production sont détaillés dans les paragraphes suivants. Une vue globale des aménagements est présentée sur l'extrait du plan d'implantation général page suivante.

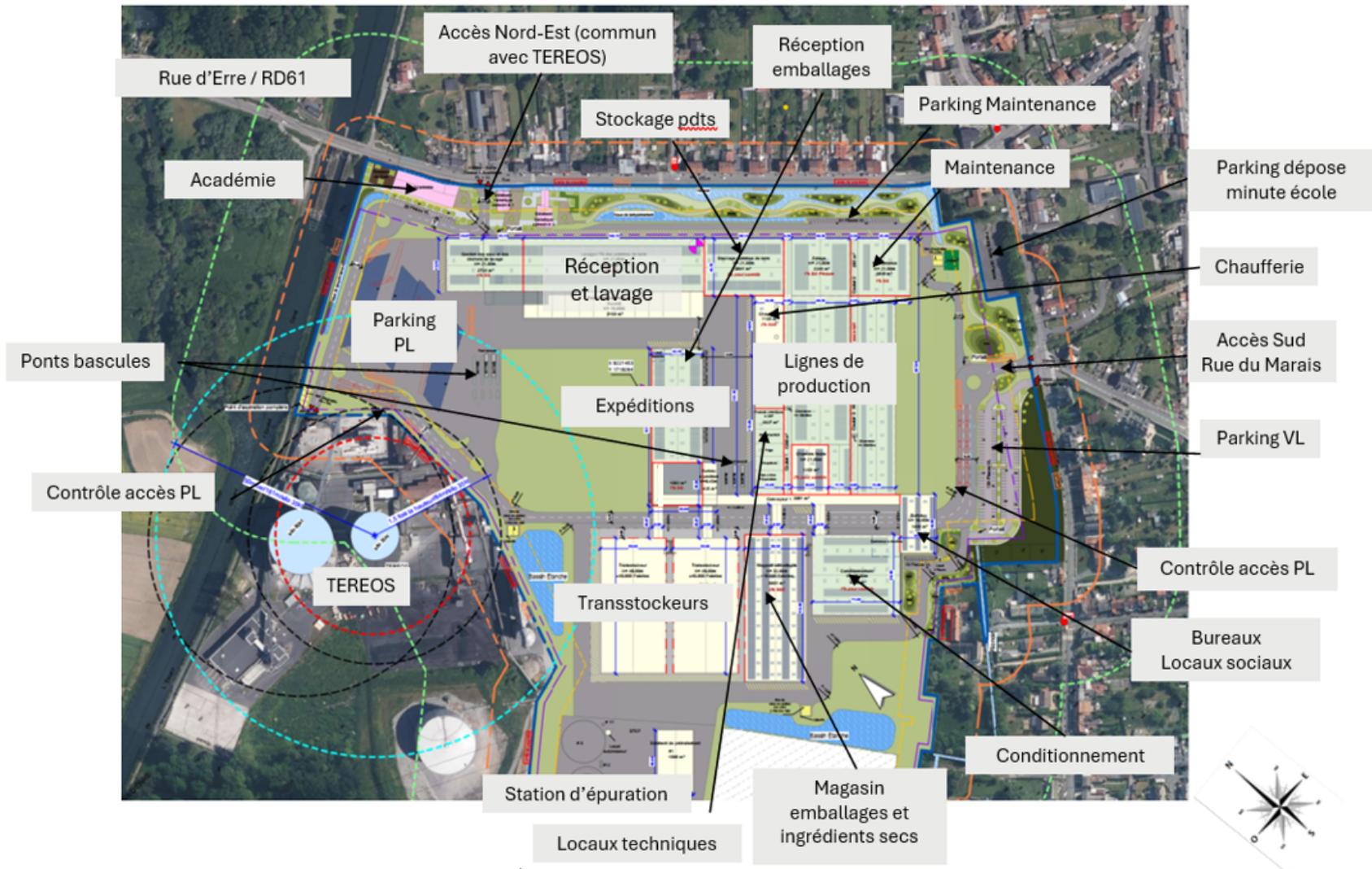


Figure 8 : Organisation générale du site

2.3 Horaires et personnel

Le site fonctionnera 7 jours sur 7, 24h sur 24, 350 jours par an sans connaître de saisonnalité, selon les rythmes suivants :

- 3 x 8 h pour les effectifs postés en semaine
- 2 x 8 h pour les effectifs postés le samedi et le dimanche
- De 8h à 18h du lundi au vendredi pour les effectifs administratifs

Au démarrage du site, la production sera réalisée du lundi au vendredi, le samedi étant consacré au nettoyage, et le dimanche aux éventuelles opérations de maintenance. Après montée en puissance la production sera réalisée 7 jours par semaine.

L'effectif du site sera de 140 personnes au démarrage pour une production de 150 000 t/an de produits finis et de 300 à 350 personnes à terme pour une production de 300 000 t/an de produits finis.

3 Etude d'impact du site et de son environnement

Lors de cette étude, l'ensemble des opérations et des activités du projet ont été examinées afin de déterminer les enjeux environnementaux du territoire, et les potentiels effets liés à l'implantation du projet sur l'environnement.

Lorsque ces effets sont jugés avoir un impact significatif, des mesures, visant à réduire ou limiter ces effets sont prises.

La présente partie résume succinctement l'état initial, les impacts et les mesures qui seront mises en place. Le détail complet est consultable dans l'étude d'impact jointe au présent dossier d'autorisation environnementale.

3.1 Etat initial du site et de son environnement

Le chapitre suivant a pour objectif de résumer les enjeux et les contraintes identifiés à l'échelle du secteur d'étude du projet, et d'évaluer le niveau d'enjeu à prendre en considération dans la suite de l'évaluation des effets du projet, et des mesures à envisager.

Thématique	Contexte et/ou sensibilités observé	Enjeu
Environnement humain		
Démographie	Territoire dont la démographie reste assez stable en moyenne sur les communes étudiées	Faible
ERP	Site implanté au sein d'un tissu urbain présentant une sensibilité vis-à-vis du risque sanitaire, une école est présente 110 m au sud-est	Fort
Occupation du sol	Ancien site industriel	Faible à la parcelle
	Parcelles agricoles sensibles vis-à-vis du risque sanitaire sur les cultures	Fort sur le territoire
Urbanisme	Pas d'incompatibilité d'urbanisme à date au regard de la modification du PLU en cours.	Nul
Réseau routier	Enjeu technique moyen : Les axes pourraient accepter un trafic supplémentaire, l'analyse est à affiner en termes d'impact. Enjeu humain fort : maisons et école soumises au trafic poids-lourds actuellement important	Moyen à fort
Réseau ferré	Pas de sensibilité du site vis-à-vis du trafic ferroviaire	Nul
Infrastructures de transport en commun	Pas de lignes de transport de personnes identifiée à moins de 100 m du site. Localisées à 160 m sur la RD630	Faible
Modes de transports doux	Piste cyclable qui se trouvera à 150 m de la limite de propriété permettant une desserte du site par vélo sécurisée	Faible
Aéroports	Pas d'aérodrome à proximité	Nul
Voies navigables	Pas de sensibilité sur ce point	Nul
Eau potable	Le site est bien desservi par le réseau AEP communal et donc raccordable. Le besoin en eau sur ce réseau doit être compatible avec son dimensionnement (restriction possible pour le projet) Il existe des captages d'eau potable proches, néanmoins, le projet n'est concerné par aucun périmètre de protection.	Moyen
Eaux pluviales	Absence de réseau communal unitaire à proximité L'usage du Fossé Noir longeant le site comme exutoire peut être problématique vu son état actuel La proximité au canal permet d'envisager un rejet direct, la question de la capacité du réseau communal ne serait alors pas un frein.	Fort
Eaux usées	Réseau majoritairement unitaire La quantité d'eaux usées générées par le projet peut imposer un système de traitement interne au regard de la capacité de la STEP intercommunale.	Fort
	Société des eaux de Cambrai : Nécessité d'une nouvelle convention pour le raccordement au réseau communal	Fort
Convention	Les canalisations sous le domaine VNF au niveau des bassins et le point de rejet au canal de l'Escaut seront réutilisés pour le projet.	Fort
	Pas de contrainte concernant les réseaux présents.	
Energie	Vigilance sur la connaissance du tracé du réseau enterré moyenne tension déviée par Tereos	Faible
Télécommunications	Pas de contrainte concernant les réseaux de télécommunication.	Nul
Canalisations de transport de matières dangereuses	Distance importante vis-à-vis des canalisations de transports de matières dangereuses	Nul

Thématique	Contexte et/ou sensibilités observé	Enjeu
Transport de matières dangereuses par trafic routier	Distance importante vis-à-vis de l'axe de transport de matières dangereuses	Nul
Installations industrielles	L'enjeu est noté fort à date pour une prise en compte de l'exposition humaine future dans le cadre de l'étude de dangers. Néanmoins les distances d'effet des silos Tereos sont en cours de révision. Les nouveaux calculs devraient conduire à l'absence de zone d'effet d'explosion sur le site d'Agristo.	Fort
Installations nucléaires	Distance importante vis-à-vis de la centrale la plus proche	Nul
Lignes électriques aériennes	Pas de contrainte de lignes aériennes sur l'emprise du projet qui pourrait entraîner des conséquences sur la hauteur des bâtiments.	Nul
Environnement physique		
Températures	Pas d'amplitude thermique importante susceptible de générer de contraintes sur les installations de froid industriel	Faible
Précipitations	Les précipitations pluviales épisodiques peuvent être importantes. Elles sont susceptibles de générer des risques pour les installations et les alentours compte tenu de l'emprise du projet et des dispositions de gestion des écoulements du milieu naturel.	Fort
	Les précipitations neigeuses sont faibles et ne présentent pas de risque majeur pour le projet.	Faible
Ensoleillement	Seuls les bureaux présentent une sensibilité vis-à-vis de l'ensoleillement	Faible
	Le taux d'ensoleillement jouera un rôle direct dans la productivité globale des équipements photovoltaïques.	Fort
Orages	Le niveau kéraunique sera à intégrer au niveau de l'étude foudre pour assurer la protection des installations	Moyen
Vents	Pas de risque majeur pour le projet. Il n'y aura pas d'installations de stockage en extérieur	Faible
Mouvements de terrain	Pas de risque particulier identifié selon les connaissances actuelles	Faible
Radon	Pas d'enjeu identifié	Nul
Foudre	Enjeu moyen	Moyen
Plans de zonage, gestion et prévention existants	Le site présente une sensibilité sur ce point.	Fort
Risque de rupture de digue ou de barrage	Site sensible aux conséquences d'une rupture de digue mais très faible probabilité d'apparition	Faible
Risque inondation par remontée de nappe	Enjeu identifié pour lequel le projet intégrera des mesures constructives.	Moyen
Ruissellement d'eaux pluviales	Le risque de ruissellement est présent et devra être pris en compte dans la conception des installations.	Moyen
Retrait-gonflement des argiles	Les fondations des bâtiments devront être réalisées de manière à éviter l'impact de l'exposition au risque de retrait gonflement des argiles.	Moyen
Risque sismique	Le projet devra respecter les exigences des normes sismiques concernant la conception des bâtiments.	Modéré
Cavités souterraines	Pas d'enjeu identifié selon les connaissances actuelles	Nul
Topographie	Pas d'enjeu identifié	Nul
Contexte hydrologique	Le réseau hydrographique présente une opportunité en termes de rejet des effluents traités ou des eaux pluviales mais par là même une sensibilité à la pollution.	Moyen
Hydrométrie	Le débit d'étiage est confortable ce qui permet de sécuriser le rejet des eaux traitées au milieu naturel, sous réserve des calculs d'acceptabilité.	Faible
Qualité des eaux superficielles	Le milieu est dégradé et il existe un enjeu en termes d'impact des rejets afin de ne pas dégrader la situation.	Fort

Thématique	Contexte et/ou sensibilités observé	Enjeu
Rejet d'eaux pluviales	La surface était déjà imperméabilisée et le rejet se faisait au même exutoire	Faible
Rejet d'eaux d'extinction	Pas d'enjeu, les eaux d'extinction, dont l'existence est limitée à une situation accidentelle, ne sont pas rejetées	Sans objet
Rejet d'eaux industrielles	Pas d'enjeu identifié, le point de rejet de l'ancienne sucrerie Tereos pourra être réutilisé.	Nul
Bassins de décantation	Il n'y a pas de modification de l'usage des bassins.	Nul
Géologie	La couche d'argile de 0 à 3m de profondeur permet de constituer une couche protectrice pour la nappe.	Faible
Hydrogéologie : aspect qualitatif	Moyen : la capacité de la nappe permet de garantir la ressource en eau pour le projet. Fort : une attention particulière devra être portée afin de protéger les forages du site.	Moyen à fort
Hydrogéologie : Eau potable	Le site est proche de périmètre de protection de captage, une attention sera portée sur la gestion des rétentions.	Moyen
Pollution des sols	Les spots de pollution identifiés dans le cadre de la cessation d'activité de la sucrerie seront traités conformément au mémoire de réhabilitation de l'ancienne sucrerie Tereos, il n'existera pas de risque résiduel sanitaire pour les occupants futurs. Les attestations de fin de travaux seront à collecter.	Faible
Qualité de l'air	La qualité de l'air ne révèle pas de sensibilité particulière.	Faible
Bruit	La proximité du projet avec des zones sensibles implique d'anticiper l'impact acoustique des installations.	Fort
Vibration	Habitations en limite de site et à 40 m des bâtiments du projet rue d'Erre et rue du Marais	Fort
Luminosité	Habitations en limite de site et à 40 m des bâtiments du projet rue d'Erre et rue du Marais	Fort
Odeurs	Habitations en limite de site et à 40 m des bâtiments du projet rue d'Erre et rue du Marais sous les vents dominants	Fort
Environnement naturel		
Zonage de protection du patrimoine naturel	Le site concerné par les bassins de décantation fait partie d'une ZNIEFF de type 1, néanmoins aucuns travaux n'est prévu dans cette zone.	Moyen
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel autour de partie usine	Il n'y a pas de zonage réglementaire à proximité directe du site.	Nul
Zones humides	La roselière en partie sud-ouest du site industriel et le boisement en partie ouest constituent des zones naturelles humides. La sensibilité au droit de ces espaces est forte, leur emprise sera conservée à l'état naturel (évitemment par le projet).	Fort
Inventaire de terrain faune flore et habitats	Le site du projet ne présente pas d'enjeu sensible du point de vue de la biodiversité.	Faible
Environnement paysager, sites et patrimoine		
Contexte paysager	Le paysage est fortement marqué par le caractère industriel de l'ancienne usine Tereos. Celle-ci vient s'insérer dans un tissu semi urbain marqué par un patrimoine paysager intéressant. L'enjeu pour le projet est donc de porter une attention à l'intégration paysagère du site dans son environnement.	Fort
Eléments du patrimoine archéologie	L'implantation du site ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de la prise en compte du patrimoine bâti classé ou inscrits ou archéologique.	Faible

Tableau 2 : Synthèse de l'état initial

3.2 Impacts sur l'environnement et séquence Eviter, Réduire et Compenser

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
Consommation d'espace	Négligeable	<p><u>Mesures d'évitement</u> Il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels, boisés ou agricoles pour le projet. Notamment les espaces de zone humide seront conservés en l'état. A noter que la frange d'espace boisé existant de part et d'autre de l'entrée sud le long de la rue du Marais sera également conservée et renforcée dans le cadre de l'aménagement paysager du projet.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> L'imperméabilisation des surfaces correspond uniquement à ce qui est nécessaire à l'exploitation et au bon fonctionnement du site. Les espaces restants seront végétalisés. Les voiries et accès créés sont nécessaires à la circulation des poids lourds et permettent par ailleurs de conserver une sécurité entre véhicules légers, véhicules lourds et piétons, limitant ainsi les risques d'accidents. Le choix de bâtiments de grande hauteur permet de limiter l'emprise au sol.</p>	Négligeable
Voies de communication	Moyen	<p><u>Mesures d'évitement</u> Le trafic généré ne pourra pas être évité.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Les besoins de l'activité et les expéditions seront optimisés afin de réduire au maximum le trafic généré sur les axes routiers.</p>	Moyen
Impacts sur la gestion des eaux			
Impacts sur le rejet des eaux pluviales	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u> Il n'est pas possible d'éviter le rejet des eaux pluviales collectées sur l'emprise du projet. L'infiltration des eaux pluviales, même partielle, étant impossible in situ du fait de la présence de la nappe alluviale à moins d'un mètre de la surface, le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel superficiel se fera en totalité.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> La réduction de l'impact du rejet d'eaux pluviales du projet a consisté à respecter un débit identique au débit qui se serait écoulé vers le milieu si les terrains avaient été des terrains naturels (2 l/s/ha). Par ailleurs, une partie des eaux pluviales de toitures ne sera pas rejetée au réseau hydrographique mais sera utilisée pour les installations de réfrigération et rejoindra le milieu naturel sous forme de vapeur d'eau après évaporation.</p>	Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p><u>Mesures de compensation</u></p> <p>Le dimensionnement des tamponnements d'eaux pluviales a été réalisé sur la base de la doctrine DREAL Hauts-de-France de laquelle est extrait le tableau suivant afin d'identifier la pluie de référence à prendre en considération.</p> <p>Le rejet se fera vers le canal de l'Escaut, la période de retour préconisée pour le bassin de l'Escaut est de 20 ans. La doctrine DREAL Hauts-de-France prévoit qu'il n'y ait pas de déversement vers l'extérieur jusqu'à la période de retour 100 ans, de même la règle 3 du SAGE de l'Escaut préconise la prise en compte de la période de retour 100 ans sur les nouveaux projets. C'est pourquoi le projet est conçu avec un tamponnement des eaux pluviales pour la période de retour 100 ans.</p>	
Impacts sur le rejet des eaux usées	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <p>Il n'est pas possible d'éviter le rejet d'eaux usées industrielles traitées du projet.</p> <p><u>Mesures de réduction</u></p> <p>La réduction des rejets d'eaux industrielles traitées a consisté à évaluer le besoin en eau et donc le rejet associé au strict minimum dans l'état actuel de la réglementation.</p> <p>Des mesures de réduction supplémentaires pourront être intégrées au projet dès que l'évolution de la réglementation en matière de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE) dans les industries agroalimentaires aura suffisamment avancé pour permettre la définition des valeurs de qualité des eaux à respecter au regard des normes sanitaires en vigueur pour un usage au contact de la denrée alimentaire.</p> <p>La limitation à la source de la pollution à traiter est réalisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évitement des pertes de produit pendant la production et le travail avec des pommes de terre après un triage de qualité qui permet d'éviter un transfert de charge organique vers la fraction eau. ▪ Un déterrage des pommes de terre, soit à l'arrivée sur site, lorsqu'elles arrivent directement des champs, soit chez les agriculteurs avant la mise en stock. ▪ Un brossage efficace après l'étape d'épluchage à la vapeur limite le transfert de pulpe dans l'eau à évacuer. ▪ Les eaux de lavage des pommes de terre font l'objet d'une décantation dans les bassins prévus à cet effet. Ce processus limite la quantité de matière organique envoyées vers la STEP et l'usage de flocculants. ▪ 	Maîtrisé
Impacts sur le rejet des eaux d'exhaure	Faible	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <p>Il n'est pas possible d'éviter la production d'eaux d'exhaure, celles-ci étant liées à la présence de la nappe superficielle affleurante pouvant ennoyer les excavations de préparation des fosses et caves nécessaires à la future activité.</p>	Maîtrisé

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p><u>Mesures de réduction</u> Le pompage d'eau de nappe superficielle sur le site de l'usine attendu en phase chantier sera rejeté au canal après décantation, ce qui réduira les départs de matières en suspension. Un suivi de qualité sera réalisé afin de garantir une absence d'impact dans le canal de l'Escaut. Le débit de rejet sera négligeable par rapport au débit du canal et ne représentera pas d'impact quantitatif.</p>	
Impacts sur la consommation d'eau potable	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u> Le process de transformation de la pomme de terre nécessitant de l'eau, il n'est pas possible d'éviter de consommer de l'eau.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Des boucles de recyclage seront utilisées pour économiser la ressource en eau à destination des usages ne nécessitant pas de contact alimentaire.</p> <p>Les études sont en cours sur base des évolutions réglementaires en cours en France concernant le volet REUSE, le dossier n'en tient pas compte ni dans la quantité de prélèvements ni dans la qualité des rejets. En effet, la sortie récente des textes associée à leurs conditions de mise en œuvre ne permettent pas d'intégrer ces réutilisations à la présente étude d'impact.</p> <p>Le projet évite de rejeter toutes les eaux pluviales au milieu naturel puisqu'une récupération des eaux pluviales d'une partie des toitures est prévue pour leur réutilisation dans les tours aéroréfrigérantes (total de 3.04 ha).</p> <p>Selon la fiche climatologique Météo France pour Cambrai (statistiques 1991-2020), la pluviométrie moyenne annuelle est de 702,9 mm. Le recyclage pour les TAR permettra d'économiser de l'ordre de 21 368 m³ sur la consommation annuelle en eau de forage. Le volume récupérable annuellement est dépendant de la pluviométrie.</p> <p>En réutilisant l'eau pluviale comme ressource, l'impact sur l'environnement sera réduit pour les prélèvements (moins d'utilisation d'énergie pour le transport de l'eau de forage, consommation moindre de la ressource en eau).</p> <p>L'application des meilleures techniques disponibles permet de réduire la quantité d'eau nécessaire à la transformation de la pomme de terre.</p> <p>Les niveaux indicatifs de performance environnementale sont présentés dans le tableau ci-après.</p>	Moyen

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels								
		<p align="center">Niveaux indicatifs de performance environnementale pour les rejets d'effluents aqueux spécifiques</p> <table border="1" data-bbox="808 403 1744 587"> <thead> <tr> <th>Procédé spécifique</th> <th>Unité</th> <th>Rejets d'effluents aqueux spécifiques (moyenne annuelle)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Transformation des pommes de terre (à l'exclusion de la production d'amidon)</td> <td rowspan="2">m³/tonne de produits</td> <td>4,0–6,0 ⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td>Transformation des tomates lorsque le recyclage de l'eau est possible</td> <td>8,0–10,0 ⁽²⁾</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Le niveau des rejets d'effluents aqueux spécifiques peut ne pas s'appliquer à la production de flocons et de poudre de pomme de terre. ⁽²⁾ Le niveau des rejets d'effluents aqueux spécifiques peut ne pas s'appliquer à la production de poudre de tomate.</p> <p>Le rejet prévisionnel AGRISTO est évalué à 3 360 m³/j pour une production journalière de 857 tonnes de produits finis (300 000 t/an sur 350 j). Le niveau de performance environnementale pour les rejets d'effluents aqueux du projet sera de 3,92 m³/tonne de produits finis, soit en dessous des valeurs MTD pour la transformation des pommes de terre, en l'absence de production de flocons.</p> <p><u>Mesures de compensation</u> En ce qui concerne l'alimentation en eau potable du réseau de ville, les mesures d'évitement et réduction sont appliquées sur ce dernier, il n'y a pas lieu de prévoir des mesures de compensation.</p>	Procédé spécifique	Unité	Rejets d'effluents aqueux spécifiques (moyenne annuelle)	Transformation des pommes de terre (à l'exclusion de la production d'amidon)	m ³ /tonne de produits	4,0–6,0 ⁽¹⁾	Transformation des tomates lorsque le recyclage de l'eau est possible	8,0–10,0 ⁽²⁾	
Procédé spécifique	Unité	Rejets d'effluents aqueux spécifiques (moyenne annuelle)									
Transformation des pommes de terre (à l'exclusion de la production d'amidon)	m ³ /tonne de produits	4,0–6,0 ⁽¹⁾									
Transformation des tomates lorsque le recyclage de l'eau est possible		8,0–10,0 ⁽²⁾									
Impacts sur l'utilisation de l'énergie											
Impacts sur l'utilisation de l'énergie	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u> Agristo met en place un ensemble de mesures rigoureuses et innovantes pour optimiser la gestion de l'énergie sur son site industriel à Escaudœuvres. Parmi les initiatives majeures, l'installation d'un système de récupération d'énergie est au cœur de la stratégie. La chaleur fatale, issue des procédés industriels tels que le pelage des pommes de terre et la précuison, sera récupérée et redistribuée dans un réseau de chaleur interne. Ce système intelligent, baptisé "Hot Water Smart Grid," permettra de réutiliser cette chaleur pour le chauffage des bâtiments, le dégivrage des stations de vannes, et la production d'eau chaude pour le nettoyage, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles.</p> <p>Agristo prévoit également de déployer des installations photovoltaïques sur une grande partie des toitures et sur les ombrières du parking poids lourds. Ces panneaux solaires couvriront à minima 30 % de la surface des bâtiments industriels, avec une production estimée à 3,1 MWh/an, contribuant à l'autosuffisance énergétique du site.</p>	Moyen								

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p>Les bâtiments abritant des installations sensibles, comme la salle des machines d'ammoniac et la chaufferie, et les transstockeurs autoportants en froid négatif sont exclus de l'obligation de mise en place de panneaux photovoltaïques pour des raisons de sécurité.</p> <p>L'efficacité énergétique est également assurée par l'utilisation d'ammoniac comme fluide frigorigène dans les systèmes de réfrigération. Agristo a choisi cette solution pour ses performances élevées et son faible impact environnemental.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Pour renforcer l'efficacité opérationnelle, des convoyeurs automatiques multi-étages seront installés pour optimiser le transport interne des produits surgelés et emballés, réduisant ainsi le besoin de chariots élévateurs et la consommation d'énergie associée.</p> <p>Agristo investit également dans la formation de ses employés à la gestion de l'énergie et à l'utilisation des nouvelles technologies mises en place. Un centre de formation, nommé "Académie Agristo," sera dédié à l'amélioration continue des compétences dans les domaines de l'efficacité énergétique et des bonnes pratiques environnementales.</p> <p>Enfin, la chaufferie du site, équipée de deux chaudières de 22 MW et d'une unité de post-combustion de 15 MW, utilisera du gaz naturel ainsi que du biogaz produit sur place pour la production de vapeur et d'eau chaude. Ce choix permet non seulement de réduire les émissions de CO₂ mais aussi d'intégrer des sources d'énergie renouvelables dans le processus de production.</p>	
Impacts sur les déchets			
Impacts sur les déchets	Faible	<p><u>Mesures d'évitement</u> La valorisation sous forme de purée de la matière première impropre à la production de produits coupés pour alimenter les lignes de produits formés permet d'exploiter au maximum la matière première afin qu'elle ne soit pas éliminée comme déchet.</p> <p>Des consignes permettant d'éviter le gaspillage seront données aux employés afin d'éviter à la source de produire des déchets domestiques.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Les contrôles de matières premières pour l'alimentation et la maîtrise des conditions de transformation (ambiance, hygiène) sont autant de mesures intégrées dans les procédures de fonctionnement permettant de limiter les refus, la dégradation des pommes de terre, la perte de produits semi-finis et finis (légumes surgelés ou surgelés conditionnés) par rupture de la chaîne du froid, les produits non conformes.</p>	Très Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
Impacts sur les îlots de chaleur urbains			
Impacts sur les îlots de chaleur urbains (ICU)	Moyen	<p><u>Mesures d'évitement</u> La réalisation d'aménagements paysager perméables et végétalisés évitera la création de chaleur à ces endroits.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Certains aménagements aideront à réduire l'effet d'ICU. Les plans et cours d'eau permettent de rafraîchir les zones confrontées à cet effet. L'eau permet de rafraîchir l'air par le biais de la consommation de l'énergie issue de l'évaporation.</p> <p>Une autre solution d'aménagement des plus intéressantes est la réintroduction d'espaces naturels et plus largement de végétal dans les projets. Cela permet tout d'abord d'augmenter le taux d'humidité de l'air et de le rafraîchir grâce à la transpiration des plantes, mais aussi de gérer les eaux de ruissellement, qui plutôt que de ruisseler sur des surfaces imperméabilisées pour aller directement dans les réseaux d'égouts restent dans le sol, nourrissent les plantes et s'évaporent, rafraîchissant d'autant plus l'atmosphère. Cela permet également un assainissement de l'air car certaines espèces végétales se comportent comme de réels filtres à pollution.</p> <p>L'introduction de végétal est possible de plusieurs manières. Les espaces verts et les arbres d'alignement font partie de solutions présentant des intérêts. La roselière et l'espace boisé humide préservés au sud-ouest de la propriété constituent des éléments à même de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain.</p>	Faible
Impacts sur les sols			
Impacts sur les sols	Faible	<p><u>Mesures d'évitement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématisation des rétentions pour tous les stockages de produits liquides. - Cuves doubles enveloppe avec détection de fuite sur les cuves de réactifs de la station d'épuration - Bassins de calamité sur la zone de la station d'épuration en cas de déversement accidentel. <p><u>Mesures de réduction</u> Les risques de pollution des sols sont réduits par le stockage en quantité strictement nécessaires aux besoins d'exploitation avec une marge d'autonomie de quelques jours. Il a été choisi de recourir à des réapprovisionnements plus fréquents plutôt que de surdimensionner les stockages.</p> <p>Les procédures opérationnelles incluant des rondes quotidiennes et l'automatisation du suivi des quantités de produits stockés (en particulier sur les cuves de stockage de produits liquides de petite taille) permettent d'améliorer l'efficacité de détection précoce de fuites.</p>	Nul

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p><u>Mesures de compensation</u> De façon générale, en cas de pollution des sols suspectée, une étude de sols sera menée. Le cas échéant, un plan de gestion des terres polluées sera mis en œuvre. En fin d'exploitation du site, l'état de pollution des sols fera l'objet d'un diagnostic qui sera comparé au rapport de base présenté en Annexe 1 qui sert d'état initial avant implantation du projet. Les mesures appropriées seront alors prises en fonction des écarts potentiels constatés.</p>	
Impacts sur l'air			
Impacts sur l'air	Moyen	<p><u>Mesures d'évitement</u> L'installation de production de froid industriel à l'ammoniac permet de supprimer l'emploi de fluide frigorigène présentant un impact sur l'émission de GES. Les rejets atmosphériques liés au process ne sont pas évitables mais font l'objet de mesures de réduction.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> L'installation de condenseurs puis d'une post combustion pour traiter les émissions les plus concentrées permet de réduire de plus de 95 % les rejets dans l'air de composés volatils issus des équipements les plus émetteurs (friteuses et fours). Une partie de l'air ambiant des halls de transformation est traitée par de l'ozone (dispositif AEROX) permettant de réduire de 77 % les émissions concernées. A noter que l'AEROX ne peut pas être généralisé à l'ensemble des rejets d'air ambiant car il ne fonctionne pas au-delà d'un certain taux d'humidité dans les rejets (l'air ambiant de la zone peleurs vapeur par exemple n'est ainsi pas traité par AEROX). Au niveau de la station d'épuration, aucune mesure de traitement n'est envisagée sur les bassins ouverts (bassins d'aération, clarificateur). D'après l'étude odeur, ces bassins sont très peu contributifs en matière de rejets (moins de 7 % des émissions du site). Les expéditions et réceptions sont optimisées au maximum en termes de provenance/destination (pour limiter les distances parcourues par les véhicules) et en termes de volume de marchandises stockées dans les véhicules (pour limiter le nombre de trajet). Le covoiturage et les transports en commun seront favorisés autant que possible auprès des personnes ayant la possibilité d'y avoir recours sans contraintes particulières. Un plan de mobilité sera établi.</p>	Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p>La vitesse sera limitée sur site à 20 km/h pour l'ensemble des véhicules. Cela préserve la sécurité du personnel, réduit les nuisances sonores et la consommation en carburant des véhicules ainsi que leurs émissions de polluants. Il est prévu d'équiper des places de parking en bornes de chargement pour véhicules électriques.</p> <p>L'installation de panneaux photovoltaïques sur une bonne partie des toitures des bâtiments et sur le parking poids-lourds pour autoconsommation de l'énergie produite est de nature à réduire la consommation d'électricité du site et donc les émissions liées à la part d'électricité d'origine non renouvelable dans le mix d'approvisionnement.</p> <p>Agristo a prévu de poursuivre ses réflexions sur la mise en place de sources d'énergies vertes sur le site en vue de décarboner ses approvisionnements énergétiques. Une réserve foncière au sud-ouest du site est prévue à cet effet.</p> <p><u>Mesures de compensation</u> La plantation d'arbres sur les espaces verts, sur le parking véhicules légers et dans le cadre de la renaturation du Fossé Noir permettra de compenser une petite partie des émissions de CO2 du site.</p>	
Impacts sur le bruit			
Impacts sonore	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u> Pour des raisons techniques, aucune mesure d'évitement ne sera possible.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Le fonctionnement des camions frigorifiques constitue avec les cheminées les principales sources potentielles de nuisance sonore pour l'environnement proche. Une attention particulière doit donc leur être portée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Camions frigorifiques</u> <p>La démarche proposée se déroulera en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de mesures de réception à la mise en service afin d'évaluer la conformité réglementaire des installations. 2. Dans l'hypothèse où le fonctionnement des groupes frigorifiques des camions générerait des niveaux sonores supérieurs aux seuils maximaux autorisés la nuit, les camions stationneront au niveau des quais de chargement avec la mise en place de nourrices (biberonnage). Dans cette configuration, aucun camion frigorifique ne stationnera sur le parking PL la nuit. 	Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels																																																							
		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cheminées</u> Les cheminées seront acoustiquement traitées (mise en place de silencieux par exemple, positionné en pied), afin de réduire le bruit généré tant au niveau du conduit qu'en sortie à des valeurs telles que : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau sonore maximal à 1 m du conduit : $L_p \leq 60$ dB(A) à 1 m ; - Niveau sonore maximal à 1 m de la buse de sortie : $L_p \leq 66$ dB(A) à 1 m • <u>Niveaux sonores prévisibles avec les mesures ERC</u> La prise en compte des dispositions décrites ci-dessus (pas de camions frigorifiques la nuit sur le parking + traitement des cheminées) conduit à un niveau sonore ambiant prévisible conforme à la valeur maximale autorisée en période nocturne en tous points. <table border="1" data-bbox="703 746 1865 1118"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Désignation</th> <th colspan="6">Récepteurs en ZER</th> </tr> <tr> <th>Pt.1</th> <th>Pt.2</th> <th>Pt.3</th> <th>Pt.4</th> <th>Pt.5</th> <th>Pt.6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Niveau sonore résiduel « nuit », dB(A)</td> <td>35</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>38,5</td> <td>37,5⁽¹⁾</td> <td>37,5⁽¹⁾</td> </tr> <tr> <td>Contribution sonore de l'usine, dB(A) <small>Hors trafic VL et PL</small></td> <td>32</td> <td>33</td> <td>37</td> <td>30</td> <td>24</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>Niveau sonore ambiant prévisible, dB(A)</td> <td>37</td> <td>41</td> <td>42</td> <td>39</td> <td>37,5</td> <td>38,5</td> </tr> <tr> <td>Emergence prévisible, dB(A)</td> <td>+2</td> <td>+1</td> <td>+2</td> <td>+0,5</td> <td>0</td> <td>+1</td> </tr> <tr> <td>Emergence à respecter, dB(A)</td> <td>≤ 4</td> <td>≤ 4</td> <td>≤ 4</td> <td>≤ 4</td> <td>≤ 4</td> <td>≤ 4</td> </tr> <tr> <td>Appréciation</td> <td>C</td> <td>C</td> <td>C</td> <td>C</td> <td>C</td> <td>C</td> </tr> </tbody> </table> <p>Niveaux arrondis à 0,5 dB près C= Conforme NC = Non Conforme ⁽¹⁾ Hypothèse en l'absence de mesure du niveau résiduel (point 5 de l'état initial – LdP Sud-Ouest)</p> <p><i>Tableau 3 : Émergence calculée en période nocturne, en dB(A)</i></p>	Désignation	Récepteurs en ZER						Pt.1	Pt.2	Pt.3	Pt.4	Pt.5	Pt.6	Niveau sonore résiduel « nuit », dB(A)	35	40	40	38,5	37,5 ⁽¹⁾	37,5 ⁽¹⁾	Contribution sonore de l'usine, dB(A) <small>Hors trafic VL et PL</small>	32	33	37	30	24	31	Niveau sonore ambiant prévisible, dB(A)	37	41	42	39	37,5	38,5	Emergence prévisible, dB(A)	+2	+1	+2	+0,5	0	+1	Emergence à respecter, dB(A)	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4	Appréciation	C	C	C	C	C	C	
Désignation	Récepteurs en ZER																																																									
	Pt.1	Pt.2	Pt.3	Pt.4	Pt.5	Pt.6																																																				
Niveau sonore résiduel « nuit », dB(A)	35	40	40	38,5	37,5 ⁽¹⁾	37,5 ⁽¹⁾																																																				
Contribution sonore de l'usine, dB(A) <small>Hors trafic VL et PL</small>	32	33	37	30	24	31																																																				
Niveau sonore ambiant prévisible, dB(A)	37	41	42	39	37,5	38,5																																																				
Emergence prévisible, dB(A)	+2	+1	+2	+0,5	0	+1																																																				
Emergence à respecter, dB(A)	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4	≤ 4																																																				
Appréciation	C	C	C	C	C	C																																																				
Impacts sur les sources lumineuses																																																										
Impacts sur les sources lumineuses	Moyen	<u>Mesures d'évitement</u> Pour des raisons de sécurité d'exploitation, il n'est pas possible d'éviter la mise en place d'éclairages sur le site.	Faible																																																							

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p><u>Mesures de réduction</u> Les dispositifs d'éclairage seront dirigés vers le sol afin de limiter au maximum les émissions diffuses. Ils seront limités aux zones de travail et aux besoins de sécurité. Les véhicules circulant sur le site allumeront leurs phares afin de sécuriser leurs déplacements. Dans les locaux dédiés aux bureaux, l'éclairage naturel sera favorisé. Pour les locaux dédiés aux zones de production, l'éclairage sera assuré par des LED ou des éclairages basse consommation.</p> <p>Les mesures suivantes seront mises en œuvre afin de réduire l'impact des d'émissions lumineuses de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éclairages extérieurs seront programmés afin de fonctionner uniquement durant les périodes de faible luminosité ; - Des éclairages LED ou basse consommation seront utilisés ; - Les équipements choisis veilleront à limiter au maximum les émissions lumineuses diffuses ; - Les émissions lumineuses respecteront les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à « la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses » ; - Les aménagements paysagers réalisés en limite de site et la localisation de certaines activités au centre du site permettront de créer une barrière physique envers l'environnement extérieur. Cela aura pour effet de préserver au maximum les abords du site des émissions lumineuses. <p>Les émissions lumineuses resteront limitées aux stricts besoins de l'exploitation. Elles ne dégraderont pas de manière significative l'environnement lumineux car le site est situé dans une zone à pollution lumineuse assez forte du fait de son implantation en limite d'agglomération avec des éclairages publics à l'est et au sud du site.</p>	
Impacts sur les odeurs			
Impacts sur les odeurs	Fort	<p><u>Mesures d'évitement</u> Les rejets atmosphériques liés au process ne sont pas évitables mais font l'objet de mesures de réduction.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Les mesures de réduction sont les mêmes que pour le chapitre sur les émissions dans l'air. Agristo va poursuivre la réflexion sur les odeurs de manière à mieux prendre en compte l'amélioration de la performance de traitement attendue pour les équipements dernière génération prévus à Escaudœuvres.</p>	Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p>Il est en effet prévu l'utilisation de condenseurs double étage avec un abattement supérieur à celui des condenseurs de Wielsbeke et une conception encore améliorée de l'ensemble des équipements sur la base des retours d'expérience de Wielsbeke et Nazareth.</p> <p>Les conclusions de cette seconde phase d'étude qui doivent permettre encore améliorer la situation future, seront transmises dès que connues.</p>	
Impacts sur le milieu naturel			
Impacts sur le milieu naturel	Moyen	<p><u>Mesures d'évitement</u> La propriété que va acquérir Agristo comporte en partie sud-ouest une roselière et un espace boisé en zone naturelle humide. Ces éléments importants pour la biodiversité seront évités.</p> <p>Le long de la rue du Marais, la frange arborée existante sera également évitée. Elle sera valorisée et renforcée par les aménagements paysagers complémentaires de l'entrée sud.</p> <p>La zone des bassins ne sera pas modifiée par Agristo.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> En l'absence d'enjeu et d'impact sur la zone de travaux Tereos, qui correspondra à la zone de travaux d'Agristo, aucune mesure de réduction n'est nécessaire.</p>	Faible
Impacts sur le paysage	Fort	<p><u>Mesures de réduction</u> Sur l'ensemble du site Agristo, trois séquences principales seront à traitées pour limiter l'impact paysager.</p> <p>La première séquence se situe le long du canal de l'Escaut, offrant une vue directe sur la vaste zone de circulation et de stationnement des poids lourds. Cette séquence, en lien direct avec le canal, sera essentielle car elle constituera la vitrine de l'usine depuis les plaines agricoles au nord de l'Escaut et l'entrée de ville au Nord.</p> <p>Pour cette séquence est prévue la création d'un espace tampon entre le canal de l'Escaut et le parking poids lourds d'Agristo.</p> <p>La deuxième séquence concerne la rue d'Erre et sa proximité avec les habitations voisines. Les bâtiments proches de cette rue, d'une hauteur d'environ 23 mètres, nécessitent une attention particulière quant à leur relation avec l'espace public et la rue d'Erre.</p> <p>Pour cette séquence est prévu un aménagement paysager au niveau du Rio Noir.</p>	Moyen

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p>Enfin, la troisième séquence concerne l'entrée du site depuis le centre-bourg d'Escaudœuvres, donnant sur la rue du Marais et les bâtiments de conditionnement et administratifs, d'une hauteur de 20 mètres. Pour cette séquence, le projet prévoit la création d'un parking perméable et végétalisé, renforçant ainsi l'intégration écologique du site.</p> <p>Pour la partie sud-est du site, celle-ci est déjà protégée par un boisement de grands arbres, ce qui permet de masquer et d'atténuer l'impact visuel des bâtiments de production les plus hauts à l'échelle du piéton.</p> <p>Pour le projet sont prévus différents aménagements paysagers disposant d'une riche palette végétale et adaptée à l'environnement local.</p> <p>La palette végétale principale s'organisera autour de milieux humides, intégrant la présence de noues, de bassins de rétention et des méandres du Rio Noir. Elle est multi-strate, allant de la plantation de nattes précultivées et de semis de graminées, plantes héliophytes, arbustes, arbres en tiges et cépées. La diversification des milieux prévue autour du Rio Noir et des infrastructures hydrauliques enrichira significativement la biodiversité. Ces différents aménagements paysagers contribueront à créer une trame bleue de qualité, tout en offrant une variété de séquences visuelles. L'objectif est d'affirmer et renforcer la présence de l'eau, en lui donnant de la profondeur et en la mettant en valeur dans le paysage.</p> <p>Les bâtiments visibles de la rue ont un traitement particulier afin de s'intégrer au travail paysager réalisé. Ils sont composés d'un soubassement réalisé en béton matricé au rythme vertical. Ce béton sera lasuré en gris anthracite afin de l'assumer en tant que socle des bâtiments sur une hauteur de 6 m. Le reste de la façade sera composé de panneaux béton gravillonnés d'un gris intermédiaire.</p> <p>En transition de ces deux matériaux, un larmier assez profond de teinte jaune viendra souligner la ligne horizontale. De sorte à rythmer ces longues façades et comme le demande le PLU, des pièces métalliques en U viendront s'intégrer aux panneaux bétons sur le rythme structurel du bâtiment (environ tous les 10/11 m), de teinte jaune également. Cette teinte rappellera la colorimétrie de la marque Agristo. Ainsi, ce traitement particulier permet de minimiser la hauteur des bâtiments vis-à-vis du contexte urbain.</p>	
Effets sur la santé publique	Moyen	Compte tenu des éléments présentés au sein de l'étude d'impact sur l'état actuel des milieux et de l'activité prévue par Agristo, aucune incompatibilité des usages prévus avec l'état des milieux n'a été mise en évidence.	Faible

Description des impacts	Niveau d'impact avant mesures	Mesures ERC	Impacts résiduels
		<p>Le risque engendré par les rejets futurs de la société Agristo est considéré acceptable, pour chaque population, pour la voie d'exposition par inhalation à seuil et sans seuil. Les quotients de danger déterminés pour chaque substance retenue restent inférieurs à 1 et les excès de risque individuels restent inférieurs à 10⁻⁵.</p>	
Effets temporaires	Moyen	<p><u>Mesures d'évitement</u> Afin de réduire l'empreinte environnementale du chantier sur l'environnement, le projet pourra s'inscrire dans une démarche de chantier propre.</p> <p>Le projet sera réalisé sur l'ancienne sucrerie Tereos. La zone de roselière conservée sera mise en défend pendant la phase chantier afin de la préserver des circulations des engins et des stockages de matériaux.</p> <p><u>Mesures de réduction</u> Afin de réduire l'empreinte environnementale du chantier sur l'environnement, le projet pourra s'inscrire dans une démarche de chantier propre.</p> <p>Les choix des matériaux et des systèmes constructifs pourront être effectués de façon à réduire les quantités de matières mises en œuvre et l'empreinte environnementale des ouvrages.</p> <p>Concernant la qualité sanitaire générale les choix de matériaux se porteront préférentiellement sur des produits dotés de labels environnementaux.</p>	Faible

Tableau 4 : Synthèse des impacts

3.3 Estimation des coûts des mesures environnementales

Le coût induit par les mesures de réduction de l'impact de l'établissement sur l'environnement peut être estimé comme suit :

Volet	Descriptif mesures	Coût de la mesure
Milieu naturel	Choix d'une ancienne friche industrielle	-
	Chantier : travaux hors période de reproduction de l'avifaune	Organisation de chantier (pas de surcoût)
	Aménagements paysagers : haies, arbres, modification du rio noir...	Non chiffré à ce stade du projet
	Mise en place d'une gestion différenciée, entretien annuel des espaces verts, notamment la roselière	10 k€
	Aménagement écologique des noues de tamponnement	Non chiffré à ce stade du projet
	Mise en place de nichoirs	< 1 k€
Patrimoine et paysage	Le site n'est pas localisé au droit ou à proximité de sites inscrits ou classés ou vues remarquables	-
Sol et eau	Le site n'est pas localisé au droit d'un périmètre de protection de captage	-
	Stockages, opérations de traitement ou de lavage sur une aire étanche	11 k€
	Gestion des eaux : - STEP ; - Bassins de calamité sur STEP; - 2 bassins étanches de confinement et 2 noues de tamponnement ; - Séparateurs hydrocarbures + vannes	10 M€ 150 k€ 180 k€ 35 k€
	Contrôle régulier des installations Curage des séparateurs à hydrocarbures	5 k€ / Campagne 10 k€
	Stockage des produits liquides sur rétention	Intégré aux dispositions constructives
	Réutilisation des eaux pluviales dans les TAR	1,5 M€
	Ammoniac Air, Energie, Climat, Odeurs	Adaptation des caractéristiques du projet (choix de techniques et équipements adaptés), récupération des calories par échangeurs, utilisation de condenseurs pour les odeurs
	Engins conformes à la réglementation	-
	Chantier : prévention des envols de poussières (adaptation aux conditions climatiques, arrosage si nécessaire)	Intégré à l'organisation du chantier
	Respects de valeurs limites réglementaires : Traitement des émissions Campagnes d'analyse des rejets (COV, poussières, chaufferie)	1,5 M€ 20 k€/an
	Entretien et contrôle régulier des installations	Plan d'entretien (non chiffré)
	Vitesse de circulation limitée à 20 km/h	-

Volet	Descriptif mesures	Coût de la mesure
	Plantation d'arbres sur les espaces verts et parkings	Non chiffré à ce stade du projet
Nuisances sonores et vibrations	Chantier : engins conformes à la réglementation	-
	Chantier : travaux uniquement de jour	Organisation de chantier (pas de surcoût)
	Chantier : travaux hors période de reproduction de l'avifaune	Organisation de chantier (pas de surcoût)
	Respect des prescriptions réglementaires Mesures tous les 3 ans	5 k€ / campagne
	Vitesse de circulation limitée à 20 km/h	-
	Les poids lourds en attente auront pour consigne d'éteindre leur moteur	-
Emissions lumineuses	Chantier : travaux de jour, avec éclairage seulement en période de faible luminosité	Organisation de chantier (pas de surcoût)
	Equipements limitant les émissions lumineuses diffuses	Intégré aux dispositions constructives
	Dispositifs d'éclairage dirigés vers le sol	Intégré aux dispositions constructives
	Aménagements paysagers créant une barrière physique vers l'extérieur	Non chiffré à ce stade du projet
Trafic	Engins conformes à la réglementation	-
	Approvisionnement auprès de production locaux	Organisation de chantier (pas de surcoût)
	Entretien et contrôle régulier des PL	Organisation de chantier (pas de surcoût)

Ce montant ne prend pas en compte l'entretien et le contrôle de ces équipement

3.4 Effets cumulés

Après consultation des avis rendus et autorisation portées à connaissance sur les sites administratifs du département du Nord et de la région Hauts-de-France (notamment avis de la MRAE), aucun projet susceptible d'avoir des effets cumulés ne se trouve dans un rayon de 3 km minimum autour du site Agristo. Même au-delà de ce rayon, aucun projet ne présentant un risque d'effets cumulés n'a été relevé.